## Mairie de Siltzheim

**De:** ddt-sa-conjoncture - DDT 67/SA/TMEA emis par WAEFFLER Damien - DDT

67/SA/TMEA <ddt-sa-conjoncture@bas-rhin.gouv.fr>

**Envoyé:** vendredi 24 avril 2020 18:43 **À:** undisclosed-recipients:

**Objet:** Reconnaissance de calamité agricole sécheresse sur prairies été 2019

**Pièces jointes:** certificat affichage vierge.odt; certificat affichage vierge.pdf; Pièce jointe sans titre

00078.pdf; Pièce jointe sans titre 00081.pdf; certificat affichage vierge.odt; certificat

affichage vierge.pdf

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté ministériel du 21/02/2020, le caractère de calamités agricoles a été reconnu pour les pertes de récolte sur prairies sur le ban de votre commune, suite à la sécheresse de l'été 2019.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté de reconnaissance pour affichage réglementaire dans votre mairie dès réception et jusqu'à 1 mois après la date de levée du confinement. Les exploitants sinistrés peuvent faire leur demande à partir d'aujourd'hui et jusqu'à 1 mois après la date de levée du confinement. Merci de bien vouloir afficher le présent mail à côté de l'arrêté car il contient des informations importantes pour la réalisation de le demande d'indemnisation.

Une téléprocédure est ouverte à partir de ce jour sur le site internet TéléCALAM (<a href="http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr">http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr</a> rubrique « exploitation agricole » puis « demander une indemnisation calamités agricoles »). Il est indispensable d'avoir une adresse mail pour faire une demande, et d'autoriser l'affichage des fenêtres pop-up sur son navigateur internet lorsque celui-ci le demande lors de la saisie du dossier sur TéléCALAM.

Merci d'orienter les agriculteurs de votre commune vers les services de la DDT, de la Chambre d'Agriculture ou des associations de développement agricole et rural (ADAR), afin qu'ils bénéficient de toute l'aide nécessaire pour compléter au mieux ces dossiers.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir nous informer par courrier ou par e-mail de l'affichage de cet arrêté, en retournant le certificat d'affichage en pièce-jointe.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Damien Waeffler Gestionnaire préservation du foncier agricole, calamités et aides de crise

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin 14 rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG CEDEX

Tel: 03 88 88 91 58

En raison de la propagation du coronavirus, les services de la DDT sont actuellement fermés au public. Mes collègues et moi-même poursuivons nos activités en télétravail et nous nous efforçons de répondre dans les meilleures conditions à vos sollicitations.